

Communiqué de presse

Transmission-reprise des très petites entreprises (TPE)

Un défi pour l'Ile-de-France : 200 000 TPE à reprendre et 500 000 emplois à préserver !

Le Conseil économique et social de la Région Île-de-France (CESR Ile-de-France) vient de rendre un avis, à la suite du rapport de sa commission de l'emploi et du développement économique, sur la transmission des très petites entreprises (TPE) du secteur marchand.

En Île-de-France, 9 entreprises sur 10 sont des TPE. Elles représentent, pour la région, une force d'originalité et de créativité. De leur capacité à se pérenniser et à se développer dépend leur faculté à générer des emplois.

Dans son rapport, le CESR Ile-de-France dresse un constat et formule des propositions pour que le Conseil régional d'Ile-de-France améliore ses dispositifs face au défi que constitue le départ massif à la retraite de chefs d'entreprises au cours des 10 prochaines années. La situation des dirigeants de très petites entreprises, notamment ceux du secteur des métiers de l'artisanat, est une préoccupation lourde d'enjeux et de conséquences pour l'économie régionale et l'harmonie sociale de l'Ile-de-France.

Il existe un grand décalage entre le nombre d'entreprises à reprendre et celles qui sont effectivement reprises. C'est la dynamique économique de la région et les perspectives de création d'emplois qui sont en jeu.

200 000 TPE sont à reprendre en Ile-de-France ; elles représentent plus d'un demi-million de salariés ! Si rien n'est fait, des activités essentielles en termes d'emploi et de services apportés aux Franciliens disparaîtront. Ce serait, en cas de fermeture définitive de ces entreprises :

- la perte de savoir-faire ;
- la destruction de richesses générées par l'activité de ces TPE ;
- le chômage pour de nombreux salariés.

C'est pourquoi le CESR Ile-de-France veut favoriser la reprise des TPE. La tâche est délicate car le "marché de la reprise" est difficile à cerner et fortement segmenté. Les profils, logiques et comportements des « cédants » et des « repreneurs » sont par ailleurs très différents. Cette réalité rend difficile le rapprochement de ces acteurs et la réussite de ces opérations de transmission-reprise.

Le Conseil régional a mis en place depuis 1993 des dispositifs en faveur des créateurs de TPE et des cédants d'entreprises mais :

- Le chevauchement des interventions et le croisement des financements rendent difficile une bonne appréciation des pratiques.
- La multiplication des obligations techniques et administratives dans la mise en œuvre des dispositifs d'aide génère plus de spécialistes que d'utilisateurs...
- Les procédures de contrôle, certes légitimes, devraient cependant être simplifiées.

Le CESR recommande donc :

- que soit mise en place de façon partenariale **une fonction « observatoire de la transmission reprise »** (collecte et harmonisation des données, élaboration d'une base de données, construction d'un tableau de bord, etc.) pour mieux cerner les réalités du marché de la transmission reprise ;
- que soient trouvées **des solutions pour rapprocher les cédants et les repreneurs** ;
- que **la Région réunisse les parties prenantes que sont les accompagnateurs de projets** pour élaborer ensemble un schéma d'intervention ;
- que soit **mis en place un suivi régulier des actions menées par la Région** et, dans l'immédiat, que **soit réalisée une évaluation des politiques régionales** en la matière ;
- que soit **organisée, notamment avec le Conseil régional, la communication en faveur de la transmission reprise** : campagnes annuelles auprès des services publics de l'emploi, intégration de cette thématique dans les salons comme celui de l'étudiant...

Le CESR Ile-de-France tient par ailleurs à souligner que le défi des départs en retraite ne sera relevé qu'en sensibilisant le chef d'entreprise, le plus en amont possible, aux enjeux de la reprise et en associant les salariés à cette démarche valorisante de la reprise d'activités.

Rapport et avis sur la « Transmission reprise des très petites entreprises du secteur marchand en Ile-de-France » présentés en séance plénière du CESR Ile-de-France, le jeudi 11 janvier 2007 par Marcel De Proost, au nom de la commission de l'emploi et du développement économique présidée par François Millereux.

Rappel : Le CESR Ile-de-France organise le mardi 30 janvier, de 9h à 17h, un colloque sur « **Les Très Petites Entreprises franciliennes : une force de développement et d'innovation** » à l'hémicycle régional, 57, rue de Babylone 75007 Paris, Métro ligne 13, station Saint-François-Xavier.

Service de presse : Jean Tilloy
Conseil économique et social de la Région Ile-de-France
29, rue Barbet-de-Jouy - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 66 18
Portable : 06.63.12.85.10
Fax. : 01 53 85 71 20
Courriel : jean.tilloy@iledefrance.fr
Site Internet : www.cesr-iledefrance.fr